

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 22-mars-2023 Numéro de révision 4.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SaSelect, 20 x 90 mm Plates

Numéro (s) de catalogue 63748

Substance pure/mélange Mélange

Contient Quartz

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

Fabricant

Bio-Rad 3 boulevard Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cancérogénicité Catégorie 1A - (H350)

EGHS / FR Page 1/13

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Quartz



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. Ce produit est un gel. À l'état de gel, les utilisateurs ne doivent pas être exposés à la poudre cristalline cancérigène. Le risque cancérigène s'applique au produit s'il se dessèche, par exemple lors de la dessiccation, d'un stockage inapproprié ou de l'élimination.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure de sodium 7647-14-5	2.5 - 5	Aucune donnée disponible	231-598-3	Aucune donnée disponible	-	-	-
Quartz 14808-60-7	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	238-878-4	Carc. 1A (H350)	Carc. 1A :: C>=0.1%	-	-
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	0.1 - 0.299	Aucune donnée disponible	200-664-3	Aucune donnée disponible	-	-	-
Polyéthylène-glycols 25322-68-3	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	-	Aucune donnée disponible	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

EGHS / FR Page 2/13

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de sodium 7647-14-5	3000	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	28300	40000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polyéthylène-glycols 25322-68-3	22000	20000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

EGHS / FR Page 3/13

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter

tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque

pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

EGHS / FR Page 4/13

Diméthylsulfoxyde		-	TWA: 50 ppm	-		-	-
67-68-5			TWA: 160 mg/m ³				
			H*				
Polyéthylène-glycols		-	TWA: 1000 mg/m ³	-		-	-
25322-68-3			STEL 4000 mg/m ³				
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark		stonie	Finlande
Quartz	TWA	A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
14808-60-7				TWA: 0.1 mg/m ³			
Diméthylsulfoxyde		-	-	TWA: 50 ppm		50 ppm	TWA: 50 ppm
67-68-5				TWA: 160 mg/m ³		50 mg/m ³	iho*
						150 ppm	
						500 mg/m ³	
						A*	
Polyéthylène-glycols		-	-	TWA: 1000 mg/m ³		-	-
25322-68-3		F	Allara a TDOO	All DEO			I I a sa assira
Nom chimique		France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG		rèce	Hongrie
Quartz	IVV	A: 0.1 mg/m ³	-	-	I WA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
14808-60-7			TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm			
Diméthylsulfoxyde 67-68-5		-	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³		-	-
07-08-3			H*	Peak: 100 mg/m ³			
			11	Peak: 320 mg/m ³			
				* *			
Polyéthylène-glycols		_	TWA: 200 mg/m ³	TWA: 250 mg/m ³		_	<u>-</u>
25322-68-3			1 117 ti 200 mg/m	Peak: 500 mg/m ³			
Nom chimique		Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Le	ttonie	Lituanie
Chlorure de sodium		-	-	-	TWA:	5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
7647-14-5						Ü	
Quartz		A: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: (0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
14808-60-7	STE	L: 0.3 mg/m ³	-			_	
Diméthylsulfoxyde		-	-	-		-	*
67-68-5							TWA: 50 ppm
							TWA: 150 mg/m ³
							STEL: 150 ppm
			11.16			,	STEL: 500 mg/m ³
Nom chimique	Lu	xembourg	Malte	Pays-Bas		rvège	STEL: 500 mg/m ³ Pologne
Quartz	Lu	xembourg -	Malte -	Pays-Bas TWA: 0.075 mg/m³	TWA: 0	.05 mg/m ³	STEL: 500 mg/m ³
	Lu	xembourg -	Malte -		TWA: 0 TWA: 0	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³	STEL: 500 mg/m ³ Pologne
Quartz	Lu	xembourg -	Malte -		TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³	STEL: 500 mg/m ³ Pologne
Quartz	Lu	xembourg -	Malte -		TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL:	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ 0.9 mg/m ³	STEL: 500 mg/m ³ Pologne
Quartz	Lu	xembourg -	Malte -		TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ 0.9 mg/m ³ 0.15 mg/m ³	STEL: 500 mg/m ³ Pologne
Quartz 14808-60-7		-	-	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ 0.9 mg/m ³ 0.15 mg/m ³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 0	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ 0.9 mg/m ³ 0.15 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ ovénie	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz		-	-	TWA: 0.075 mg/m³ Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 0	.05 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ 0.9 mg/m ³ 0.15 mg/m ³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: (STEL: (STEL: (TWA: (.05 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³ Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: (STEL: (STEL: (TWA: (TWA: (.05 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³ Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: C STEL: C TWA: (TWA: 1	.05 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³ Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: C STEL: (TWA: (TWA: (TWA: 1	0.05 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5		- Portugal	- Roumanie	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 0 STEL: 0	0.05 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols		- Portugal	- Roumanie	TWA: 0.075 mg/m³ Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3		Portugal 0.025 mg/m³ -	- Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ -	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ - TWA: 1000 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ -
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique		- Portugal 0.025 mg/m³ -	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ - TWA: 1000 mg/m³ Suisse	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 1 STEL: 3	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz		- Portugal 0.025 mg/m³ -	- Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ -	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ - TWA: 1000 mg/m³	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 1 STEL: 3	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7		Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV:	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 10	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde		Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV:	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 0 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 10	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7		Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV:	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm 150 mg/m³	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 0 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 10	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde		Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV: NGV: Vägledande	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm 150 mg/m³ t KGV: 150 ppm	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m STEL: 100 ppm	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 10	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde		Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV: NGV: Vägledande	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm 150 mg/m³	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/n	TWA: 0 TWA: 0 TWA: 0 STEL: 0 STEL: 0 STEL: 1 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 10	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5	TWA:	Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV: NGV: Vägledande	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm 150 mg/m³ t KGV: 150 ppm	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/n H*	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: (STEL: 3 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 1 STEL: 8	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³
Quartz 14808-60-7 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde 67-68-5 Polyéthylène-glycols 25322-68-3 Nom chimique Quartz 14808-60-7 Diméthylsulfoxyde	TWA:	Portugal 0.025 mg/m³ - S NGV: NGV: Vägledande	Roumanie TWA: 0.1 mg/m³ - uède 0.1 mg/m³ : 50 ppm 150 mg/m³ t KGV: 150 ppm	Slovaquie TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.5 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³ Suisse TWA: 0.15 mg/n TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/n	TWA: 0 TWA: (TWA: (STEL: (STEL: (STEL: 3 TWA: 1 TWA: 1 TWA: 1 STEL: 3 TWA: 1 STEL: 8	0.5 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.15 mg/m³ 0.3 mg/m³ 0.4 mg/m³ 0.5 mg/m³ 0.6 mg/m³ 0.7 mg/m³ 0.8 mg/m³ 0.9 mg/m³ 0.9 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³ 000 mg/m³	STEL: 500 mg/m³ Pologne TWA: 0.1 mg/m³ Espagne TWA: 0.05 mg/m³ - oyaume-Uni A: 0.1 mg/m³

EGHS / FR Page 5/13

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Quartz 14808-60-7	-	- ()-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque

pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** gel

Couleur Transparent à légèrement trouble

Odeur Négligeable.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'éclair

Point / intervalle d'ébullition Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité

215 °C

Température de décomposition

Aucun(e) connu(e) рH

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Insoluble dans l'eau

EGHS / FR Page 6/13 SaSelect, 20 x 90 mm Plates

Date de révision 22-mars-2023

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucunée disponibleAucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente
Densité de liquide

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.4. Conditions à éviter

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

EGHS / FR Page 7/13

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes**

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 81,708.30 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de sodium	= 3 g/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit)	> 42 mg/L (Rat)1 h
Diméthylsulfoxyde	= 28300 mg/kg (Rat)	= 40000 mg/kg (Rat)	> 5.33 mg/L (Rat)4 h
Polyéthylène-glycols	= 22 g/kg (Rat)	> 20 g/kg(Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

EGHS / FR Page 8/13 _____

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique Algues/végétaux Poisson Toxicité pour les Crustacés aquatiques micro-organismes Chlorure de sodium EC50: =1000mg/L (48h, LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis Daphnia magna) macrochirus) EC50: 340.7 - 469.2mg/L LC50: =12946mg/L (96h, (48h, Daphnia magna) Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) Diméthylsulfoxyde LC50: =34000mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 33 - 37g/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >40g/L (96h, Lepomis macrochirus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

morniations our too composante				
Nom chimique	Coefficient de partage			
Diméthylsulfoxyde	-1.35			
Polyéthylène-glycols	-0.698			

LC50: =41.7g/L (96h, Cyprinus carpio)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

EGHS / FR Page 9/13

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de sodium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Diméthylsulfoxyde	La substance n'est pas PBT/vPvB
Polyéthylène-glycols	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

EGHS / FR Page 10/13

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

	Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Г	Chlorure de sodium	RG 78	-
	7647-14-5		
Г	Quartz	RG 25	-
	14808-60-7		
	Diméthylsulfoxyde	RG 84	-
	67-68-5		

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3) aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Quartz	Present	-	_

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Diméthylsulfoxyde - 67-68-5	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

EGHS / FR Page 11/13

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)	
Chlorure de sodium - 7647-14-5	Agent phytosanitaire	
Quartz - 14808-60-7	Agent phytosanitaire	

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H350 - Peut provoquer le cancer

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EGHS / FR Page 12/13

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 22-mars-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 13/13